



MAIRIE
DE

05600 RISOUL

Téléphone : 04 92 45 01 07

Télécopie : 04 92 45 19 50

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du 5 Février 2021

Les délibérations sont consultables en Mairie.

Présents : Mmes et Mrs les Conseillers : Mmes BALLOCCHI Sylvie, JUZIAN Catherine, ROUX Pauline, MM. BONNAFFOUX Mickaël, CARRETTA Thierry, COMBAL Benjamin, ESMIEU Alain, FEUILLASSIER Sylvain, JEHAN Frédéric, LELIEVRE Benoit, QUERE Gérard, SIMOND Régis.

Excusés : Mme TUDORET Sabira (pouvoir à Mme ROUX Pauline), M. RODINI Jean-Louis (pouvoir à M. BONNAFFOUX Mickaël).

Absent : BRUN Jean-Luc.

Désignation du ou de la secrétaire de séance : Mme ROUX Pauline est désignée à l'unanimité.

Approbation du dernier compte-rendu : Il est approuvé à l'unanimité.

INFORMATIONS – DÉCISIONS DU MAIRE

M. le Maire présente les décisions qu'il a été amené à prendre en vertu des délégations confiées par la délibération n°2020-50 en date du 24 Juillet 2020 :

- Convention installation activité « chiens de traîneaux » : montant de la redevance : 1500,00€
- Convention portant sur une place de stationnement pour l'activité « chiens de traîneaux » : montant 250,00€
- Renouvellement du Bail avec M. PENTE Sébastien pour une durée de 5 mois avant travaux, montant mensuel : 301,38€
- Confirmation devis ACOM vidéoprotection : 1626,00€ HT
- Demande de subventions relatives à la mise aux normes de l'adressage : à l'Etat à 6360,00€ HT et au département : 10 597,00€ HT
- Contrat maintenance JVS M20210101-6662 pour logiciels informatiques : montant annuel 339,94€ HT
- Demandes de subventions relatives à la réfection de la toiture de la salle polyvalente : 72 427,00€ à l'Etat, 60 055, 87€ à la Région, 60 055, 87€ au Département

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES - INTERCOMMUNALITÉ

Délibération n° 2021-001 : Adhésion au dispositif d'achat groupé d'électricité – UGAP :

Absent : M Frédéric Jehan

Le contrat de fourniture d'électricité actuel arrivant à échéance le 31 décembre 2021, le Conseil municipal adhère au dispositif d'achat groupé d'électricité 3 de la centrale d'achat de l'UGAP qui prévoit une fourniture d'électricité d'une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2022.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2021-002 : Mise en œuvre du télétravail :

Absent : M Frédéric Jehan

A la demande du centre de gestion de la fonction publique territoriale, il y a lieu de régulariser l'organisation du télétravail pour les agents de la commune de Risoul. M le Maire précise que cette réglementation ne s'applique pas en période d'urgence sanitaire.

Les agents exerçant leurs fonctions en télétravail bénéficient des mêmes droits et obligations que les agents exerçant sur leur lieu d'affectation.

L'autorisation est subordonnée à une demande expresse formulée par l'agent et impérativement validée par le supérieur hiérarchique en amont selon les nécessités de service. La durée de l'autorisation est d'un an maximum.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 2021-003 : Modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) :

Le RIFSEEP est un dispositif du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel des agents.

La délibération 2018/99 du 7 Novembre 2018 instaurant le RIFSEEP doit être modifiée afin d'ajouter de nouveaux grades de la filière technique bénéficiaires du RIFSEEP (cadre d'emplois des techniciens), de réviser les plafonds maxima accordés par la collectivité, et de prévoir la possibilité d'appliquer le RIFSEEP aux agents contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel sans conditions d'anciennetés dans les fonctions correspondant à leur emploi.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2021-004 : Création de postes suite à avancements de grades :

Des agents remplissent les conditions statutaires pour accéder au grade supérieur par l'avancement de grade statutaire. Compte-tenu des postes vacants figurant sur le tableau des effectifs du personnel communal, le Conseil municipal décide de créer les postes nécessaires pour autoriser le Maire à nommer les agents pouvant y prétendre.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 2021-005 : Convention d'adhésion au Service Hygiène et Sécurité du Centre de Gestion des Hautes-Alpes :

Le Centre de gestion propose une convention de prestations à la Commune de Risoul par la mise en œuvre de sa démarche de prévention des risques professionnels. La convention comprend 3 missions optionnelles retenues par la Commune : « accompagnement dans la réalisation de l'évaluation des risques professionnels, dans l'élaboration du document unique et pour sa mise à jour », mission « assistant ou conseiller de prévention » et « formations et sensibilisations ».

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2021-006 : Abrogation de la délibération n°2020-106 relative à la gratuité du parking en début de saison d'hiver 2020-2021 :

Le Conseil municipal décide :

-d'abroger la délibération n° 2020-106, en date du 18 décembre 2020, relative à la gratuité du stationnement sur le parking aérien de la station de Risoul 1850

-d'appliquer une réduction de 50% sur les tarifs de stationnement du parking aérien jusqu'à la fin de la saison d'hiver et de supprimer certains abonnements : 60, 90 jours, abonnement saison et carte à décompte.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

URBANISME – TRAVAUX – ENVIRONNEMENT – DOMAINE SKIABLE

Délibération n° 2021-007 : Délégation de la compétence pour la délivrance d'un Permis de Construire :

M le maire intéressé à l'affaire quitte la séance

Monsieur Alain Esmieu expose que M le Maire, a déposé une demande de Permis de Construire le 22/12/2020. Il appartient au conseil municipal de désigner un de ses membres pour se prononcer sur la délivrance du permis de construire à l'issue de la phase d'instruction. Il est proposé de désigner à cet effet Madame Catherine JUZIAN, Adjointe à l'Urbanisme.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Benjamin COMBAL évoque la question d'un emplacement réservé à Labonnel suite à la délivrance d'un permis de construire. Il lui est répondu que l'emplacement réservé est maintenu.

Délibération n° 2021-008 : Convention de prestations de service avec Risoul Labellemontagne :

Le conseil municipal valide à l'unanimité la convention de prestations (damage des itinéraires autorisés, présence pisteur...) proposée par Risoul Labellemontagne, pour le paiement des prestations prévues au cours de la période des vacances de Février, au cas où les aides de l'Etat ne couvriraient pas toutes les charges induites par ces prestations.

Délibération n° 2021-009 : Avenant N°2 au lot N°9 Serrurerie du marché du centre aquatique :

Des garde-corps en aluminium supplémentaires ont dû être installés autour du bassin du centre aquatique en remplacement de barrières de chantier, pour la sécurité des usagers. Il y a lieu pour cela de passer un avenant N°2 au lot N°9 pour un montant de 5 148,00 € HT. Le conseil municipal est amené à valider cet avenant N°2 au marché de l'entreprise Chevalier.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

ENFANCE – SCOLAIRE – TOURISME – SPORTS - CULTURE

Délibération n° 2021-010 : Avis du conseil - dérogation au repos dominical FONCIA IDHA :

Le Conseil municipal donne à l'unanimité un avis favorable aux demandes de dérogations au repos dominical formulée par le Gestionnaire de copropriété FONCIA IDHA.

Délibération n° 2021-011 : Convention d'autorisation de passage au titre du plan départemental des itinéraires de promenade et randonnée (PDIPR) des Hautes Alpes :

La Communauté de Communes sollicite l'autorisation de passage sur Risoul, au titre du plan départemental des itinéraires de promenade et randonnée (PDIPR) des Hautes-Alpes, pour la création d'un sentier traversant l'ensemble des communes membres.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 2021-012 : Approbation du nouveau règlement intérieur de SKISEO :

Il est proposé d'apporter quelques modifications au règlement intérieur du centre aquatique (conditions d'évacuation du bassin, interdictions supplémentaires, compléments sur les tenues de bain ...). **Le Conseil municipal valide à l'unanimité le règlement intérieur modifié.**

Délibération n° 2021-013 : Approbation du nouveau POSS de SKISEO :

Il est proposé d'apporter quelques modifications au plan d'organisation de la surveillance et des secours (POSS) du centre aquatique. **Le Conseil municipal valide à l'unanimité le POSS modifié.**

Délibération n° 2021-014 : Récupération de livres par la Bibliothèque départementale :

Un certain nombre de livres dont l'état physique ou le contenu ne correspond plus aux exigences de la politique documentaire de la Bibliothèque municipale pourrait être sorti des rayonnages de la bibliothèque. **Le Conseil municipal autorise à l'unanimité le retrait de ces livres.**

DIVERS

Néant

La séance est levée à 18h43

Fait à Risoul, le 10 Février 2021

Le Maire,

Régis SIMOND.

